

Commune LES ESTABLES

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Février 20H30

Date de convocation : 21/02/2024

Effectif légal du conseil municipal : 11

Présents :

X	Philippe BRUN		Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE	X	Yves SANIAL
X	Michel RIBES		Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT		Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER	X	Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

Absent(s) : 4

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Alice Malartre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu**
- 2- Présentation Valocime, location antenne téléphonique**
- 3- Délibération création de poste**
- 4- DPU**
- 5- Divers**

1- Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve ce compte rendu

2- Présentation Valocime, location antenne téléphonique

Dominique Cortial commercial est venu nous faire une présentation de la société Valocime qui propose au propriétaire du terrain de reprendre la location de l'emplacement du pylône à l'échéance du contrat existant à des conditions économiques plus intéressantes pour les propriétaires. Une proposition de contrat a été faite pour la revalorisation des emplacements communaux qui accueillent des infrastructures de télécommunications, cela concerne l'antenne installée à la vacheresse et qui est actuelle géré par la société Phoenix Tower.

3- Délibération création de poste

Une modification pour le renouvellement du contrat d'Anne Marie Exbrayat doit être apportée. Le contrat quel avait signé pour accroissement temporaire d'activité étant arrivé à terme fin février ne peut être renouvelable avec la même personne.

Une délibération doit être prise pour créer un poste d'agent d'entretien pour pouvoir lui refaire un contrat à durée déterminée d'un agent contractuel.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de créer le poste d'agent d'entretien.

4- DPU

Le DPU concerne la parcelle AN 0587. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de ne pas exercer son droit de préemption

5- Modification adressage

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents, Mr le Maire de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Une modification a été apportée sur l'adressage du village suite à la création du lotissement de Peyrou et vers le restaurant l'Atelier.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser la modification de l'adressage.

6- Divers

Deux modèles d'ardoise nous ont été proposées pour la couverture du toit de l'église.
Le conseil municipal décide de choisir des ardoises écaillées arrondies de 8 millimètres.